



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 18 novembre 2019

SNCF BASHING

UNE LUTTE SOCIALE SE PRÉPARE : LE DÉNIGREMENT DES CHEMINOTS RECOMMENCE !

C'est presque devenu un rituel : avant chaque grand conflit social, les cheminots sont traînés dans la boue. Ce weekend, divers « journaux » ont engagé l'offensive en multipliant les publications ignobles. Et aujourd'hui, la Cour des Comptes fait paraître, comme à son habitude avant chaque négociation ou réforme importante, un nouveau brûlot contre les salariés du chemin de fer.

La CGT ne peut pas rester sans réagir face à de telles dérives.

Il y a seulement quelques semaines, les commentateurs s'étonnaient du malaise social à la SNCF, des démissions, des suicides... Le droit de retrait national avait pointé les graves problèmes de sécurité, et diverses autres actions avaient mis en évidence les menaces qui pèsent sur le transport de marchandises (et donc sur l'environnement), les petites lignes (et donc les territoires), le service public dans les gares, etc.

Toutes ces questions sont aujourd'hui oubliées et les comités de rédaction des différents médias fourbissent leurs coups bas pour étriller les cheminots qui se préparent à s'engager dans la grève du 5 décembre 2019 contre la réforme des retraites et contre la poursuite de la réforme ferroviaire.

Nous avons déjà eu droit aux salaires mirobolants, au temps de travail de 20h par semaine, aux 60 congés d'après le JT de TF1, ou encore à la fameuse « prime charbon » sur les réseaux sociaux... messieurs les éditorialistes, qui dit mieux ?

La palme revient ce week-end au magazine VSD avec cet édito plein de profondeur et tout en mesure : les cheminots « prenant en otage les familles », « martyrisent d'autres travailleurs », et de conclure « la SNCF utilise les salariés en France comme DAESH utilise les femmes et les enfants en boucliers humains en Syrie ». Rien que ça !

La Fédération CGT des cheminots dénonce ce délire médiatique qui consiste à reproduire les éléments de langage des structures les plus réactionnaires de la société française. Elle ne s'étonne pas que ce soient les patrons milliardaires qui ont fait main basse sur la presse nationale qui imposent cette orientation idéologique. Il est urgent de faire émerger dans notre pays de véritables médias indépendants des puissances financières.

Les cheminots ne sont ni des privilégiés, ni des terroristes !

Pour les privilèges, allez donc voir les héritiers des grandes fortunes qui n'ont jamais eu à travailler de leur vie et qui vivent pourtant dans un luxe indécent.

CONTACT
SERVICE PRESSE
COMMUNICATION
Cédric ROBERT
Tél : 01 55 82 84 32
com@cheminotcgt.fr

Quant aux terroristes, banaliser leurs crimes en qualifiant n'importe quelle action de ce terme ne sert pas la cause de la justice et de la liberté. Le droit de grève est un droit acquis de hautes luttes par les salariés de notre pays, il n'entraîne pas la mort, il ne cherche pas la terreur. Il permet d'exprimer des revendications pour la satisfaction desquelles les salariés sacrifient une partie de leur salaire.

Alors un peu de décence et de retenue !

La Fédération CGT des cheminots appelle la Direction de l'entreprise à réagir et à engager des suites juridiques à ce dénigrement inqualifiable.

Dans la foulée, la Cour des Comptes a publié un rapport sur la gestion RH 2012- 2017. La Fédération CGT des cheminots hésite une nouvelle fois entre colère et indifférence.

Colère parce que ce rapport est un condensé de raccourcis et d'inepties. La Cour dénonce par exemple la hausse (légère) des effectifs de SNCF Réseau et demande leur baisse au même titre que SNCF Mobilités. L'évolution en très forte hausse des charges de travail, notamment des travaux de régénération, ne semble pas l'intéresser. C'est ce qui nous conduit à qualifier ce travail de « contrôle de gestion de petit comptable ».

Indifférence parce que la Cour n'a plus aucune crédibilité à nos yeux. Elle se comporte de plus en plus comme une officine de promotion du libéralisme économique. Comment, par exemple, peut-on affirmer que le doublement du recours à l'intérim ne pose pas de problème, sauf s'il s'agit de limiter une partie des suppressions d'emplois !?! Les suppressions d'emplois sont-elles devenues le seul moyen de bien gérer une entreprise ou un service public ? Et la précarité endémique ne pose-t-elle aucun problème ? Ce sont évidemment des partis pris de la Cour qui sont de plus en plus intolérables.

Comme à chaque fois, ce rapport tombe opportunément à la veille d'échéances importantes sur la négociation du futur cadre social à la SNCF.

Calomnies médiatiques, raccourcis de la Cour des Comptes, nous sommes bien à la veille d'un conflit social en France.

La Fédération CGT appelle les cheminots à conserver leur sang-froid face à ces provocations et à s'organiser pour que la grève soit la plus puissante possible à partir du 5 décembre 2019.

Ce sera la réponse la plus digne et la plus efficace à ces gesticulations du pouvoir.

